

20-21 avril 1792

**Projet de décret sur l'Instruction publique présenté à l'Assemblée législative par
Condorcet au nom du Comité d'Instruction publique**

[Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de] Condorcet

Source : *Procès verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, Imprimerie nationale, 1899, p. 231.
[Extraits].

Le plan d'études proposé par Condorcet comprend quatre degrés d'instruction : les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts et les lycées. Les instituts, un par département, préparent leurs élèves « à remplir les fonctions publiques qui exigent le plus de lumière ». Ils sont également chargés d'assurer la formation pédagogique des maîtres des écoles primaires et secondaires.

[...]

Titre IV. - Instituts

[...]

Art. 8. - Il y aura provisoirement, dans chaque institut, un cours où les personnes qui se destinent aux places d'instituteurs des écoles primaires et secondaires seront formées à une méthode d'enseigner simple, facile, et à la portée des enfants, et où elles apprendront à faire usage du livre qui doit leur servir de guide. Les professeurs de l'institut et le conservateur nommeront chaque année un des professeurs qui donnera ce cours, et qui recevra pour cet objet des appointements particuliers.

[...]